

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présents suppléants : 2
- procurations : 5
- votants : 58
- suffrages exprimés : 58
- abstentions : 0
- pour : 58
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/185

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Monique KATZ à Fabienne ROYO, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID à Catherine CORREGE et Gérard SABATHIE à Pierre DUMAINE.

**Absents excusés :** Bruno FOURCADE, Maurice LOUDET, Jean-Marc BEGUE, Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Michel DABAT, Patricia CORREGE, Serge SOHIER, Nathalie SALCUNI, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE et Jean-Paul COMPAGNET.

**Objet : PETR du Pays des Nestes – Convention de mise à disposition d'une flotte de vélos**

Le PETR a été lauréat du programme AVELO2 de développement de la mobilité quotidienne à vélo. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un schéma directeur vélo du territoire, ainsi que par l'acquisition d'une flotte de Vélos de Pays.

Afin que cette flotte réponde au mieux aux besoins des habitants du territoire, il est nécessaire que les Vélos de Pays soient répartis au plus près des bénéficiaires. Les élus du PETR ont ainsi souhaité que les Vélos de Pays soient mis à disposition au sein des intercommunalités.

La mise à disposition par le PETR via les communautés de communes, de Vélos de Pays à destination des habitants du territoire est répartie de la manière suivante :

Avis de Préfecture n° 065-200070787-20241126-2024-185-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

- Un à destination des agents de la communauté de communes,
- Deux à destination des habitants du territoire.

Les Vélos de Pays sont des vélos à assistance électrique. Ils sont chacun équipés d'une double sacoche et d'un antivol pliant. Sur demande, il est possible d'emprunter également un siège enfant (dans la limite des stocks disponibles au PETR).

Les vélos sont mis à disposition avec le mode d'emploi associé et le chargeur de batterie. Un état des lieux des vélos est réalisé lors de la signature de la convention.

Une convention de mise à disposition est proposée par le PETR Pays des Nestes, pour une durée de 2 ans. Cette mise à disposition est à titre gratuit mais les frais d'assurance sont à la responsabilité de la CCPL.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

### DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec le PETR Pays des Nestes, telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser la prise en charge par la communauté de communes des frais d'assurance supplémentaires éventuels pour l'ajout de 3 vélos à assistance électrique.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Publiée le 10 DEC. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20241126-2024-185-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024